



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2023 – 19

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 FEVRIER 2023

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 24 mai 2023 en visioconférence, sous la présidence de Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- Le compte-rendu de la séance du 20 février 2023

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée en visioconférence, le 24 mai 2023

La Présidente du conseil d'administration,



**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**

Rozenn HARS

135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

